

Berne, le 25 octobre 2022

La nouvelle CCT 2023 de CFF Cargo International est signée

Le 24 octobre 2022, la nouvelle et deuxième CCT de CFF Cargo International a été signée par les partenaires sociaux. Elle entrera en vigueur le 1.1.2023 et s'appliquera à environ 260 des 310 collaborateurs. L'Association des cadres est satisfaite des améliorations contenues dans la nouvelle CCT, nos revendications ont été mises en œuvre. Grâce à la nouvelle CCT, les bases ont également été posées pour que les collaborateurs de SBB Cargo International retrouvent le calme et la sécurité.

Les négociations sur une nouvelle CCT pour CFF Cargo International ont débuté fin 2019 et se sont étendues sur deux ans. La préoccupation centrale de l'Association des cadres était d'augmenter les valeurs salariales maximales des plages salariales et d'améliorer l'évolution salariale individuelle ainsi que les résultats de l'évaluation du personnel. Il était également important que nous accordions avec CFF Cargo International d'élaborer des modèles de retraite, ce qui se fera en 2023. Par ailleurs, des améliorations ont été apportées à diverses allocations.

La durée de la nouvelle CCT était initialement fixée au 31 décembre 2025 dans le relevé de décisions du 1er janvier 2022. En raison du retard dans les négociations - Corona était également en faute - la durée a été adaptée d'un an et fixée au 31.12.2026. Ainsi, comme prévu, la durée minimale est de 4 ans. L'Association des cadres a soutenu cette décision.



Meilleures salutations

Markus Spühler
Président

markus.spuehler@kvoev-actp.ch